



VILLE DE TOURVES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

Date de la convocation Le 21 Octobre 2025
Conseillers municipaux en exercice 28

Présents : ALLISIO Michel – CERTAIN Patricia - COMBET Jean-Pierre - CONSTANS Jean-Michel - CORTESE Régis - CRABETT Josiane - DOL Jérôme - GALIZZI Josiane - GIRAUDO Catherine - HERMAND Rose-Marie - MIONNET Sabine – OLIVE Fabien - PAONE Fabienne – QUICKE Pierre - RECOUS Jacques - ROUX Daniel - TOUCHE Colette

Délégations de votes : BOYER Kévin à CONSTANS Jean-Michel – CAMPERO Gilbert à ALLISIO Michel – FIRMIN Myriam à MIONNET Sabine – LAFFARGUE Perrine à PAONE Fabienne – LAURES Mireille à CORTESE Régis

Absents : BOTTA William – CANOLLE Claire – DEMIT Sébastien – DONGAR Max – GIRELLO Nathalie - LAMANA Florian

Madame Catherine GIRAUDO a été élue secrétaire de séance.

Effectif théorique légal de l'Assemblée	29
Conseillers présents au moment du vote	17
Absents	6
Procurations	5
Votants	22
« POUR »	22
« CONTRE »	0
« ABSTENTION »	0

DELIBERATION N° 086/2025

OBJET Adoption d'une subvention auprès de TE83-Symielec pour l'audit énergétique et thermique de l'école élémentaire et de l'annexe

RAPPORTEUR Jean-Michel CONSTANS

RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la convention de service de TE83-Symielec

Monsieur le Maire, expose au conseil les éléments suivants :

- La collectivité souhaite confier à TE83 la réalisation d'études techniques et énergétiques, comme le permet l'article 3.1 des statuts « Compétence de base : Organisation de la distribution publique d'électricité », notamment le 9° qui permet au syndicat d'exercer en lieu et place des adhérents, la réalisation dans le cadre des dispositions de l'article L2224-34 du C.G.C.T, des actions tendant à maîtriser la demande d'électricité après conventionnement avec les collectivités adhérentes.

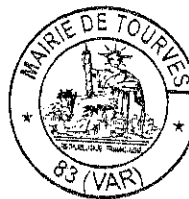
Etude énergétique et thermique « Ecole élémentaire et Annexe »

Ecole élémentaire et Annexe	Surface (m²)	Montant HT	Subvention ACTEE Montant TTC	A charge de la commune Montant TTC
Audit – Option QAI et confort thermique € HT	1 050	5 470.00 €	2 735.00 €	3 829.00 €
Réalisations des plans	1 050	2 800.00 €		3 360.00 €
TOTAL		8 270.00 €	2 735.00 €	7 189.00 €

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil d'adopter la subvention de TE83 d'un montant de 2 735.00 € HT pour les études énergétiques et thermiques de l'école élémentaire et de l'annexe ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** la subvention au profit de TE83 - Symielec d'un montant de 2 735.00 € et décide que le financement du reste de l'opération sera financé en section d'investissement pour l'audit énergétique et thermique de l'école élémentaire et de l'annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes afférents.



Le Maire,

Jean-Michel CONSTANS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que, conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 ; 83 041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Tourves. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr »

Akte rendu exécutoire après transmission
En préfecture le 30-10-2025
et publication du 30-10-2025

